



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 2
Présents : 17

L'An deux mille dix-sept, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 20 février 2017.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Arlette LE MAGUET, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Christina BILLY, Karine BURBAN CAREL Caroline LE SAGE,

Absents excusés : David LE CUNFF, Gwendal ROLLAND

Madame Caroline LE SAGE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de vote des subventions communales. La commission, réunie le 20 février dernier, propose quelques modifications. L'association « Tennis Club Sournais » n'existe plus, il s'agit désormais du TC Pondi dont le siège est situé à Pontivy. La commission propose cependant de leur verser une subvention de 300€ pour cette année. Le club de « Palet Sournais » intègre quant à lui l'Office Municipal des Sports.

Christina Billy demande comment se fait la répartition de la subvention à l'OMS. Mireille LE RUYET lui répond qu'il est versé 15€/licencié.

Arlette LE MAGUET, Michel CABEL, Jacky EUZENOT, David BELZIC, Mickaël CREMET chacun en ce qui les concerne, ne participent ni aux débats, ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de revaloriser de 2% le montant de certaines subventions aux associations locales (arrondies à l'entier)
- ✓ de verser 300€ à l'association TC Pondi
- ✓ de maintenir le montant de subventions pour les associations extérieures
- ✓ de revaloriser le montant versé aux associations caritatives à savoir les Restos du Cœur et Accueil et Partage à hauteur de 500€, ainsi que la subvention à ATEs
- ✓ de reconduire l'adhésion de la commune à l'association BRUDED et l'Art dans les Chapelles et de leur verser la subvention correspondante

Le récapitulatif des subventions accordées est joint au présent tableau.

2 – Tarifs communaux

Bilan de la garderie

Le Maire présente à l'assemblée le bilan 2016 de la garderie. Les dépenses s'élèvent à 23 739.17€ et les recettes à 22 657.39€. Le déficit du bilan garderie 2016 représente 1 081.78€ et se maintient par rapport à l'an passé. La commission finances propose de maintenir les tarifs actuels.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le maintien des tarifs actuels :

Forfait 1.30€ le matin

Forfait 1.80€ le soir (goûter compris)

Bilan de la restauration scolaire

Le Maire fait lecture à l'assemblée du bilan du restaurant scolaire 2016. Le montant des dépenses s'élève à 125 770.77€. L'augmentation des charges constatée résulte notamment de l'augmentation du budget alimentation résultant de l'augmentation de la fréquentation de la structure ainsi que la charge de personnel puisque le nombre d'encadrants a dû évoluer. En effet, les recettes sont en augmentation et représentent 79 642.23€. La production d'électricité représente, pour 2016, 5 235.53€.

Le déficit du restaurant scolaire est donc de 46 128.54€ donc en augmentation par rapport aux années passées (- 42 585.18€ en 2014/2015). Ceci résulte de l'augmentation du nombre de repas (+ 2 296 repas en 2016).

Monsieur le Maire indique que la dernière augmentation du tarif du repas date de mars 2014 à 3.15€ et présente les tarifs des communes voisines, la commission finances propose d'augmenter le tarif actuel à 3.30€ (soit environ 5%) afin de maîtriser le déficit. Il précise également que sur 229 enfants scolarisés sur la commune, 56 proviennent de communes extérieures.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'augmenter le prix du repas servi au restaurant scolaire à 3.30€ à compter du 1^{er} mars 2017

3 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Julien

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan de l'école Joseph Le Métayer pour l'année 2016. Le bilan s'équilibre par rapport à l'an dernier. Cependant le nombre d'élèves en primaire a augmenté. Le coût d'un élève du primaire est de 317.96€

Concernant les élèves maternelles (hors contrat d'association), la municipalité verse une subvention de 140€ par an et par enfant sournais.

Sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 1 voix contre et 16 voix pour :

- De verser la somme de 317.96€ par an et par enfant sournais scolarisé en élémentaire sur la commune, au titre du contrat d'association.
- De maintenir le montant versé aux élèves maternelles de l'école privée à 140€ par an et par enfant habitant la commune

La commune prend également en charge depuis plusieurs années la rémunération de l'ASEM ainsi que la surveillance et le raccompagnement des enfants à l'école Saint-Julien et le déficit du minibus. Suite au conseil municipal de l'an dernier et à la demande de l'OGEC, la prise en charge du coût de l'ASEM est revalorisée chaque année pour augmenter progressivement et atteindre 100% en fin de mandat. Cette année, la commission propose donc une prise en charge à hauteur de 80%.

Sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 1 voix contre et 16 voix pour :

- De prendre en charge 80% de la charge du poste d'ATSEM représentant 13 771.65€ pour 2016

- De prendre en charge le coût du minibus et du personnel assurant la surveillance et l'accompagnement des enfants à l'école Saint-Julien. La commune assumant la responsabilité tacite de cette situation.

Cette subvention sera versée à l'OGEC et s'effectuera par trimestre à terme échu.

A noter par ailleurs, la prise en charge totale par la commune des frais liés à la réforme des rythmes scolaires et plus particulièrement les temps d'activités périscolaires.

Cette décision sera notifiée à Monsieur LE NET, président de l'OGEC et Madame LE CORNEC, directrice de l'école Saint-Julien.

4 – Compte-rendu des commissions

- **Commission culture**

La commission s'est réunie le 2 février dernier et a évoqué le bilan 2016 : le nombre de prêts est en augmentation par rapport à 2016 et les animations ont trouvé leur public.

Pour 2017, deux animations ont déjà eu lieu : L'objet Mystère et la « Crêpe Party ». D'autres animations sont en préparation.

La commission est également en réflexion pour 2019, année où la commune fêtera ses 150 ans. Une commission ad hoc se réunira le 30 Mars.

- **Commission scolaire :**

Patricia GUIGUENO indique qu'un groupe de travail s'est réuni et a sollicité l'augmentation de la capacité d'accueil pour le restaurant scolaire et l'espace enfant car les effectifs sont en hausse.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 9 mars.

- **CCAS :**

Cette année le CCAS a distribué 63 bons d'achat d'une valeur de 15€ à faire valoir dans les commerces sournais. Cette nouvelle formule a été appréciée des aînés et commerçants.

- **Commission bâtiment**

Jacky EUZENOT indique que plusieurs devis sont en cours :

- Préau du plateau scolaire
- Cuisine de la salle polyvalente
- Isolation des logements 46 Rue du commerce
- Arrosage du terrain de foot

- **Commission Jeunesse**

L'ALSH de Février a accueilli environ 20 enfants / jour et jusqu'à 40 les jours de sorties. La prochaine commission pour déterminer le programme de Pâques aura lieu le 7 mars.

Le Conseil municipal des enfants a organisé son animation pour la chandeleur en fabricant et distribuant des crêpes. Il va également élaborer un jeu à destination des enfants lors de la parution du prochain bulletin. La chasse à l'œuf aura lieu cette année le 16 avril.

- **Commission personnel :**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du fonctionnement du centre médical communal, il convient de créer un emploi supplémentaire de médecins territorial à temps complet

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière médico-sociale du grade médecin 2ème classe au grade médecin hors classe.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 25 juin 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La commission personnel s'est réuni le 20 février et a étudié les vœux du personnel. La loi met en place un nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

Une nouvelle sournaise vient étoffer l'effectif des agents en service civique pour une durée de 8 mois. Elle aura pour mission de travailler sur les 150 ans de la commune à travers la préparation et l'édition d'un livre. Elle sera également un lien avec l'atelier « Mémoires Vives » qui s'est mis en place à la médiathèque.

5 – Affaires diverses

- **Mise en réseau des Médiathèques**

Monsieur le Maire et l'adjointe aux affaires culturelles ont rencontré la commune de Guern et Malguénac pour une éventuelle mise en réseau. Ce dispositif permet l'obtention de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). La commune de Guern ayant un projet, elle souhaiterait lancer une étude pour la mise en réseau des outils informatiques et des fonds documentaires.

Le Maire souhaite l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal afin d'approfondir les conditions de cette collaboration. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Demande de subvention**

- DETR : Atelier des services techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Garage du Rocher est actuellement en vente. N'ayant trouvé repreneur, le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur et de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ateliers des services techniques	
DEPENSES	MONTANT HT
Immobilier	110 000.00 €
Frais annexes	15 000.00€
Travaux	30 000.00€
TOTAL	155 000,00 €
RECETTES	MONTANT HT
Conseil départemental	
DETR	
Commune	
TOTAL	155 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet ainsi présenté ainsi que le plan de financement et sollicite auprès des services de l'Etat, la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant maximum.

○ Conseil départemental (PST) : Atelier des services techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Garage du Rocher est actuellement en vente. N'ayant trouvé repreneur, le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur et de solliciter le conseil départemental au titre du programme de solidarité territorial.

Ateliers des services techniques	
DEPENSES	MONTANT HT
Immobilier	110 000.00 €
Frais annexes	15 000.00€
Travaux	30 000.00€
TOTAL	155 000,00 €
RECETTES	MONTANT HT
Conseil départemental	
DETR (27%)	
Commune	
TOTAL	155 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet ainsi présenté ainsi que le plan de financement et sollicite auprès du département, la subvention pour un montant maximum.

○ DETR : Acquisition et extension du centre médical

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'arrivée du troisième médecin, le centre médical est devenu trop étroit. Dans l'attente d'une solution durable, il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions afin d'acquérir puis d'agrandir le centre médical actuel.

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation du projet acquisition et extension du cabinet médical, le conseil municipal doit se prononcer sur le plan de financement de ce projet et solliciter les subventions correspondantes

Cabinet médical	
DEPENSES	MONTANT HT
Immobilier	120 000.00 €
Frais annexes	15 000,00 €
Travaux	120 000,00 €
TOTAL	255 000,00 €
RECETTES	MONTANT HT
Conseil départemental - TSD (15%)	€
DETR (27%)	€
Commune	€
TOTAL	255 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet ainsi présenté ainsi que le plan de financement et sollicite auprès des services de l'Etat, la dotation d'équipement des territoires ruraux

- Conseil départemental (PST) : Centre médical

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation du projet acquisition et extension du cabinet médical, le conseil municipal doit se prononcer sur le plan de financement de ce projet et solliciter les subventions correspondantes

Cabinet médical	
DEPENSES	MONTANT HT
Immobilier	120 000,00 €
Frais annexes	15 000,00 €
Travaux	120 000,00 €
TOTAL	255 000,00 €
RECETTES	MONTANT HT
Conseil départemental - TSD (15%)	€
DETR (27%)	€
Commune	€
TOTAL	255 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet ainsi présenté ainsi que le plan de financement et sollicite auprès du conseil départemental, la subvention au titre et au titre du programme de solidarité territoriale

- Conseil départemental (PST) : Terrains et bâtiments du Plurit

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la phase judiciaire du projet de Plurit est toujours en cours. La décision du tribunal sera connue en octobre 2017. Si la proposition communale est acceptée, les différentes associations « Les Amis de la Vallée » et « Bretagne Vivante » seront alors sollicitées pour y établir un projet. Dans l'attente, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation du projet du Plurit, le conseil municipal doit se prononcer sur le plan de financement de ce projet et solliciter les subventions correspondantes

Plurit	
DEPENSES	MONTANT HT
Immobilier et terrains	175 000,00 €
RECETTES	MONTANT HT
Conseil départemental	€
Commune	€
TOTAL	175 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet ainsi présenté ainsi que le plan de financement et sollicite une subvention auprès du conseil départemental

- Lotissement des Vallons

Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec l'ensemble des propriétaires des terrains à bâtir situés entre la rue de Kerfrappe et la rue de Pellen notamment le lotissement des Vallons et le Domaine de Kerfrappe. Il existe actuellement un blocage entre les propriétaires et un projet de lotissement est bloqué. Ce dossier date de plus de 40 ans. La voirie est en très mauvaise état et les riverains s'en plaignent très régulièrement sans que le lotisseur privé n'intervienne.

L'intérêt serait pour la commune d'y voir une réserve foncière mais il demeure de nombreuses incertitudes. Le Maire souhaiterait connaître l'avis du Conseil Municipal à savoir s'il poursuit les démarches ou non.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à effectuer toutes les diligences afin de faire aboutir ce dossier.

6 – Questions diverses

- Benoît Collet déplore l'état des bacs à ordures ménagères qui sont régulièrement remplis et débordent constamment notamment à la période de Noël. La fréquence du passage des camions ne serait pas suffisamment régulière. Michel CABEL indique qu'il a fait 3 relevés consécutifs avant la collecte (soit toutes les deux semaines). Il s'est rendu compte que les bacs jaunes étaient trop nombreux en comparaison des bacs verts. Monsieur le Maire et lui-même ont rencontré Mme LE ROUX, agent en charge de l'organisation des collectes à Pontivy Communauté. Rien n'a été réalisé suite à ce rendez-vous. Monsieur le Maire va relancer.
- Martine Josso expose la problématique liée à son nom de rue. Le panneau indique « Fernand Cargoët » or la rue est connue sous le nom « Ferdinand Cargouët ». Un travail de recherche va être effectué.
- Cathy Stéphan indique qu'au bord de la route du Rongoët, un riverain a placé des petits piquets en plastique, ce qui empêche le débord lors de rencontre de voitures. Benoît Collet indique que le propriétaire a fait cela puisque des camions avaient cassé des canalisations situées en-dessous. Il s'agit donc de savoir si cela ressort du domaine public ou privé.
- Benoît Collet pose la question de savoir quel est son rôle de suppléant référent des frelons asiatiques.

A 20h15 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.